

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 02 MARS 2020

DELIBERATION N°2020-04 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE – EXERCICE 2019

Le comité syndical, légalement convoqué le 21 Février 2020 s'est réuni en séance publique à Nevers, 02 mars 2020 à 17h30, sous la présidence de M. Guy Hourcabie, Vice-Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Guy HOURCABIE,
Isabelle BONNICEL
Pascal CHARTIER,
Jean-François DUBOIS,
Nathalie FOREST,
Sébastien GOSSET,

Pascal MOREL,
Patrice JOLY,
Gilles NOËL,
Rémy PASQUET,
Alain REININGER,
Régine ROY.

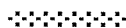
Pouvoirs :

Monsieur François DUMARAIS a donné pouvoir à Monsieur Gilles NOËL.

Monsieur Jean-Charles ROCHARD a donné pouvoir à Madame Isabelle BONNICEL.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Monsieur Pascal CHARTIER.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



Cadre de référence

- ✦ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✦ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
L'instruction comptable M4

CONSIDERANT que Monsieur HOURCABIE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur REININGER, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT que ni dépense, ni recette n'ont été inscrites dans le Budget annexe 2019,

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

(en dehors de la présence de Monsieur le Président du Syndicat)

- Fonctionnement

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montants</i>
74	Subvention d'exploitation	80000.00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	36 726.75
042	Opérations ordre transferts entre sections	
013	Atténuations de charges	
	<i>Sous-total recettes section de fonctionnement</i>	<i>117 066.75</i>
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2018	0.00
	<i>Total recettes section de fonctionnement</i>	<i>117 066.75</i>
011	Charges à caractère général	4946.78
012	Charges de personnel	48000.19
67	Charges exceptionnelles	295.84
	<i>Total Dépenses section de fonctionnement</i>	<i>53242.81</i>
	<i>Excédent de la section de fonctionnement</i>	<i>63 823.94</i>

La section de fonctionnement présente un excédent de 63823.94€.

II - Investissement

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montants</i>
13	Subventions d'investissement	13 586 530.86
16	Emprunt	3 700 000.00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
040	Opérations d'ordre entre sections	
	<i>Sous-total recettes section d'investissement</i>	<i>17 286 530.86</i>
R001	Excédent d'investissement reporté de 2018	0.00

	Total recettes section d'investissement	17 286 530.86
13	Subventions d'investissements	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	535 281.13
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	5 697 771.91
040	Opérations ordre transfert entre sections	
	Total Dépenses section d'investissement	6 233 053.04
	Excédent section d'investissement	11 053 477.82

La section investissement présente un excédent de 11 053 477.82€.

- ✚ De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;
- ✚ De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2019 ;
- ✚ D'arrêter le compte administratif tel que présenté en annexe.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont 2 pouvoirs

Nombre de voix contre : =

Nombre d'abstention : =

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

